

*SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE*

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 05 AVRIL 2024**

Délibération n° 24-08 Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 du syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 5722-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le compte administratif du syndicat mixte et d'examiner le compte de gestion de l'année écoulée.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE - Sylvie BONNET – Nadia SEMACHE
Messieurs Pierrick COURBON – François DRIOL- Gérard DUBOIS - Luc FRANCOIS – Eric LARDON- Pierre LARDON – Yves PARTRAT- Philippe VALENTIN – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Sylvain DARDOUILLIER donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jérémy LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Madame Nora BERROUKECHE
Monsieur Pierre VERICEL donne pouvoir à Monsieur Gérard DUBOIS

Excusés :

Monsieur Hervé REYNAUD

Le conseil syndical a été convoqué le 28 mars 2024

Les tableaux suivants visent à présenter le compte administratif 2023.

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT

SAINT-ÉTIENNE LOIRE

Fonctionnement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.67- Participation au déficit de l'aéroport	1 027 000,00	770 250,00	0,00
Chap.011- Charges à caractère général	26 000,00	5 450,62	0,00
* Assurances	6 000,00	2 810,62	0,00
* dépenses diverses (insertions, études,...)	20 000,00	2 640,00	0,00
Chap.66- Intérêts	59 000,00	57 873,88	0,00
Chap 012 - Charges de personnel	8 000,00	7 162,18	0,00
<i>mise à disposition du personnel</i>	8 000,00	7 162,18	0,00
Chap 67- Charges exceptionnelles	1 285 000,00	426 700,34	0,00
<i>Subvention exceptionnelle d'équipement</i>	1 285 000,00	426 700,34	0,00
Chap.022- Dépenses imprévues	175 066,12	0,00	0,00
Chap.023- Virement à la section d'investissement	960 000,00	0,00	0,00
Total	3 540 066,12	1 267 437,02	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.74- Participations (contributions des partenaires)	1 443 000,00	1 443 000,00	0,00
* Département de la Loire	620 490,00	620 490,00	0,00
* Saint-Etienne Métropole	440 115,00	440 115,00	0,00
* CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne	216 450,00	216 450,00	0,00
* Loire Forez agglomération	101 010,00	101 010,00	0,00
* CC de Forez Est	64 935,00	64 935,00	0,00
Chap.75- Autres produits de gestion courante	0,00	2,10	0,00
Chap.002- Résultat de fonctionnement reporté	2 097 066,12	0,00	0,00
Total	3 540 066,12	1 443 002,10	0,00

Résultat de fonctionnement antérieur : + 2 097 066,12 €
 Résultat de fonctionnement 2023 (excédent) : + 175 565,08 €
 Résultat de fonctionnement cumulé : + 2 272 631,20 €

Investissement

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.16- emprunt et dettes assimilées	294 000,00	292 757,60	0,00
Amortissement de l'emprunt	294 000,00	292 757,60	0,00
Chap.27-Autres Immobilisations financières	600 000,00	0,00	0,00
Chap.020- Dépenses imprévues	66 000,00	0,00	0,00
Chap.001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	289 035,54	0,00	0,00
Total	1 249 035,54	292 757,60	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	289 035,54	289 035,54	0,00
Chap.021- Virement de la section d'exploitation	960 000,00	0,00	0,00
Total	1 249 035,54	289 035,54	0,00

Solde d'exécution antérieur : - 289 035,54 €
 Résultat d'exécution d'investissement 2023 : - 3 722,06 €
 Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : - 292 757,60 €

Ainsi le résultat de clôture est constitué :

- d'un excédent de fonctionnement de : + 2 272 631,20 €
 - d'un déficit d'investissement de : - 292 757,60 €
 Résultat cumulé : + 1 979 873,60 €

Le principe de l'instruction comptable M4 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement au déficit de l'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement (dépenses au 001) -292 757.60 €
 Solde des restes à réaliser 2023 : 0.00 €
 Déficit de la section d'investissement à couvrir (recette au 1068) : - 292 757.60 €

Il resterait à la section de fonctionnement (recette au 002) : 1 979 873.60 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- **approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Public pour l'exercice 2023,**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 93.9% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix
Vote POUR : 20 représentant 93.9% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

- **approuve le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants :**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 93.9% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix
Vote POUR : 19 représentant 81.525% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstention : 0

	RÉSULTAT		RESTES À RÉALISER	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
Investissement	292 757.60		0.00	0.00
Fonctionnement		2 272 631,20	0.00	0.00
TOTAL	292 757.70	2 272 631.20	0.00	0.00

- **affecte les résultats comme suit :**

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 1 979 873.60€ (article 002)
- Reporter le déficit d'investissement de – 292 757.60€ (article 001)
- Affecter à la section d'investissement la somme de 292 757.60€ (article 1068) pour la couverture du besoin de financement

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 93.9% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix
Vote POUR : 19 représentant 81.525% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 1 représentant 5.375% des voix

A Saint-Etienne, le 05 Avril 2024

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRIOL
Vice-Président